



DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE
ET DE LA CULTURE

Direction générale de l'enseignement
obligatoire (DGEO)

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Service de l'enseignement spécialisé
et de l'appui à la formation (SESAP)

Rue Cité-Devant 11
1014 Lausanne

Aux enseignant-e-s,
aux enseignant-e-s spécialisé-e-s et
aux assistant-e-s à l'intégration,
des établissements de la scolarité
obligatoire

Réf : GVI-CVZ/vb-cb

Lausanne, le 20 mai 2019

Mouvement de grève du 14 juin 2019 - Dispositif

Chère collaboratrice,
Cher collaborateur,

Le 14 juin prochain aura lieu la « Grève des femmes ». Le Conseil d'État partage plusieurs revendications du mouvement et a mis en place un dispositif pour que les collaboratrices et collaborateurs qui souhaitent y prendre part puissent le faire.

Concrètement, les employé-e-s qui souhaitent faire grève durant la journée du 14 juin pourront le faire sans encourir de sanctions administratives. Le temps de participation à la grève ne sera cependant pas rétribué et sera porté en déduction du salaire. Seront comptabilisées comme heures de grève et par conséquent déduites du salaire les périodes manquées le vendredi 14 juin jusqu'à 15h30.

Celles et ceux qui souhaitent manifester pourront le faire dès 15h30. Le Conseil d'État a, en effet décidé de leur permettre de quitter le travail à ce moment-là pour prendre part au cortège. Il n'y aura donc pas de retenue sur les salaires pour les absences dès 15h30.

De plus, les grévistes doivent se conformer aux prescriptions suivantes :

- Annoncer à leur Direction d'établissement leur participation à la grève et/ou à la manifestation dès 15h30, au plus tard le 3 juin, dès lors qu'il nous incombe d'assurer un service minimum ;
- Indiquer à leur Direction d'établissement le nombre de périodes manquées avant 15h30 dans le cadre de cette grève.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes salutations cordiales.

Giancarlo VALCESCHINI

Directeur général et Chef de Service

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP)